

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA

CROIX-ROUGE



INTER ARMA CARITAS

Genève, le 17 Janvier 1899

Monsieur Dr. Graffina
Berne

Monsieur

La Dépêche ci-jointe, que je détache du Journal de Genève d'aujourd'hui, m'engage à vous adresser ces lignes, pour vous parler de la révision de la Convention de Genève. Il y voit en effet un indice inquiétant pour la suite de cette affaire, et je crains que, si la Suisse ne se hâte pas de l'évoquer à elle, elle lui échappe.

À la suite de l'enquête officielle confiée au Comité international et qui s'est terminée par ma lettre du 26 juillet ^{dernier}, - à laquelle, soit dit incidemment, il n'a pas encore été répondu, - les personnes qui, en divers pays, s'intéressent le plus à la révision, s'attendaient à voir le Conseil fédéral agir diplomatiquement et s'étonnent de son inaction prolongée. Une certaine surprise se manifeste de son silence, - à Paris nous sommes

Dodis



ou vont être données très prochainement
deux conférences sur la Convention de Genève,
qui fournissent une occasion de manifester
peut-être l'étonnement dont je parle. En
tout cas la circulaire usée, dont parle la dépêche
de ce jour, me paraît devoir être prise en sérieux
considération par le Conseil fédéral.

Le Comité international craindrait d'impositer
à Monsieur le Président de la Confédération
en l'entretenant de ce sujet, mais j'ai pensé que
vous voudriez bien me permettre de vous en dire
deux mots et que, si vous en trouviez l'occasion,
vous seriez disposé à en parler à vos amis.
Je me borne donc à vous faire part de mes
impressions et à vous prier de veiller, comme
vous le jugerez convenable, à ce que l'intérêt de la
Suisse soit sauvegardé.

Ma lettre du 26 juillet 1898 à Monsieur
le Président de la Confédération était accompa-
gnée, vous vous en souvenez peut-être, d'un
"Étude sur la Revision", dont la diffusion pourrait
être je crois très utile pour gagner des partisans
à cette entreprise; mais, dans ce dessein, il
conviendrait de la répandre au moment psychologique.

le plus convenable. C'est ce dont on sera
 meilleur juge à Berna qu'à Genève, et nous
 nous sommes mis pour cela aux ordres du
 Conseil fédéral, qui voudra bien, je pense, nous
 donner des directions ad hoc.

Excusez-moi, Monsieur, de mettre aujour.
 d'hui votre obligation à contribution, et
 croyez-moi, votre bien dévoué

J. Moynier

Russie

dodis.ch/42698

LONDRES, 16. — On télégraphie de Saint-Petersbourg au « Times » que, dans une circulaire adressée aux puissances, le gouvernement russe dit qu'il estime désirable d'arriver à une entente sur les points suivants :

Suspension de toute augmentation d'armements pendant une période déterminée. Interdiction de l'emploi d'engins explosifs plus puissants que ceux qui sont usités actuellement.

Interdiction de l'emploi des torpilleurs sous-marins et de la construction de navires de guerre à éperon.

Application aux guerres navales des stipulations de la convention de Genève. Enfin, révision de la convention de Bruxelles de 1874 en vue de l'acceptation de l'arbitrage pour éviter les guerres.

La circulaire propose la réunion de la conférence dans la capitale d'un Etat secondaire.